

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT



Chers habitants du Triangle Vert,

Notre territoire, fort de ses **42 communes** et d’un peu plus de 11 180 habitants, est avant tout un lieu de vie, de proximité et de projets partagés, nous avançons avec détermination vers un avenir plus responsable, durable et dynamique.

À travers ce bulletin, nous avons souhaité vous présenter ce que notre Communauté de Communes construit, pas à pas, avec et pour vous. Nous avons le plaisir de vous présenter les projets structurants, pensés pour améliorer le quotidien de chacun et préparer l’avenir de notre territoire et ses habitants. Des projets concrets, utiles, qui répondent à vos besoins d’aujourd’hui et préparent notre avenir commun.

Parce qu’il est essentiel de bien penser l’évolution de nos villages tout en préservant leur identité, nous travaillons actuellement à l’élaboration d’un **Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi)**. Il marque une étape essentielle dans la construction harmonieuse de notre cadre de vie. Il dessinera les contours de notre développement, en préservant nos paysages, nos villages, tout en répondant aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Ce document permettra de définir une vision cohérente de l’aménagement de notre territoire, pour les années à venir.

En parallèle de ces efforts d’urbanisme, nous nous concentrons également sur le soutien aux familles et aux jeunes. L’avenir d’un territoire, ce sont ses enfants et ses familles que nous avons à cœur d’accompagner. En plus de la prise de la compétence scolaire, pour unifier le territoire autour de la jeunesse, c’est dans cet esprit que nous avons lancé la **construction de cinq micro-crèches**, afin d’offrir une diversité de mode d’accueil pour les tout-petits, au plus près de chez vous. Ces nouvelles structures permettront de faciliter l’accès au service sur le territoire. et offriront un environnement sécurisé et stimulant pour les tout-petits. Associés depuis plusieurs années à d’autres territoires pour la mise en place d’un **Relais Petite Enfance (RPE)**, nous avons décidé cette année d’engager la création d’une structure indépendante, propre à notre territoire. Il sera le relais des familles autour de la petite enfance et un réel trait d’union entre les familles, les assistantes maternelles et nos futures micro-crèches. En vue du regroupement d’écoles voisines, le **pôle enfance de SAULX (école et périscolaire)** s’agrandit également, traduisant notre engagement fort en faveur de la jeunesse, pour mieux accueillir les enfants et soutenir les équipes éducatives.

En matière de santé, l’**extension de la maison de santé** permettra d’accueillir de nouveaux professionnels et de nouvelles activités (espace de balnéothérapie, d’activité physique adaptée…) et ainsi renforcer l’accès aux soins.

Par ailleurs, et parce que le bien-être passe aussi par le mouvement, un **parcours sport-santé** a été aménagé dans un cadre naturel agréable, la forêt communale de CHATENOIS, pour que chacun puisse bouger à son rythme, ouvert à tous, pour encourager la pratique d’une activité physique régulière et accessible gratuitement.

En pensant aussi au quotidien, et soucieux de la transition écologique et de la mobilité, nous développons aussi une **aire de covoiturage**, pour favoriser les déplacements partagés et durables, pour limiter l’impact sur l’environnement en offrant un service structuré (une borne de recharge de véhicule électrique y sera aussi installée).

Toutes ces initiatives ont un point commun : elles naissent d’une volonté collective d’agir pour un territoire plus solidaire, attractif et à taille humaine. Ces projets décidés et portés par les élus, les services de la CCTV, les professionnels et les habitants, traduisent notre volonté d’agir avec cohérence et proximité. C’est pour cela d’ailleurs que nous soutenons financièrement les associations sportives, évènements, et activités économiques du territoire.

Le Triangle Vert est une terre d’avenir, et c’est ensemble que nous continuerons à la faire grandir...

Merci pour votre confiance, très bonne lecture à toutes et à tous,

Le Président de la Communauté de Communes du Triangle Vert
Benjamin GONZALES



SOMMAIRE

VIE DE LA CCTV	3
<i>Compétences</i>	
ÉLUS DE LA CCTV	4
PERSONNEL	6
ÉCONOMIE	7
<i>Réseau Initiative</i>	
URBANISME	8
<i>Plan Local d’Urbanisme intercommunal</i>	
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	10
<i>Pays de Vesoul - Val de Saône</i>	
<i>Aire de covoiturage de Quers</i>	
<i>Parcours santé-sport à Châtenois</i>	
ENVIRONNEMENT	13
<i>SICTOM du Val de Saône</i>	
<i>SPANC</i>	
CULTURE	14
<i>Soutien des associations</i>	
<i>Comtoise Radio</i>	
<i>Bal communautaire : une première réussie !</i>	
PETITE ENFANCE	16
<i>Création de trois micro-crèches</i>	
ÉCOLES	17
<i>Compétence scolaire</i>	
PÉRISCOLAIRE	18
<i>Service enfance jeunesse</i>	
À VOTRE SERVICE	20
<i>Mission Locale</i>	
<i>France Services</i>	
<i>Agence postale</i>	
SANTÉ	22
<i>Maison de Santé</i>	
<i>Bus Ecouter voir</i>	
SECOURS	23
<i>Dispositif E-Boo</i>	
<i>Quatre Centres de Première Intervention</i>	
TOURISME	24
<i>Découverte d’un territoire authentique</i>	
ANNUAIRE DES COMMUNES	26

Bulletin de la Communauté de Communes du Triangle Vert
Directeur de la publication : Benjamin GONZALES
Conception : ALINÉA
06 80 85 78 66
Dépôt légal : août 2025.

VIE DE LA CCTV

Compétences

Tour d’horizon des différentes compétences assurées par la Communauté de Communes du Triangle Vert.

La Communauté de Communes du Triangle Vert a été créée le 1^{er} janvier 2014. Elle résulte de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Saulx, des Grands Bois et des Franches Communes et de l’intégration de la commune de Volorcey. La CCTV regroupe 42 communes pour une population de 11 180 habitants. Voici ses différentes compétences :

- Compétences obligatoires :**
- Aménagement de l’espace pour la conduite d’actions d’intérêt communautaire, schéma de cohérence territorial et schéma de secteur, plan local d’urbanisme intercommunal, documents d’urbanisme en tenant lieu de la carte communale,
 - actions de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion des zones d’activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d’intérêt communautaire, promotion du tourisme, dont la création d’offices de tourisme sans préjudice de l’animation touristique qui est une compétence partagée avec les communes membres de l’établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre,
 - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
 - création, aménagement, entretien et gestion des aires d’accueil des gens du voyage et des terrains familiaux,
 - collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

- Compétences supplémentaires :**
- Protection et mise en valeur de l’environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d’énergie,
 - politique du logement et du cadre de vie, agences postales,
 - création, aménagement et entretien de la voirie d’intérêt communautaire.
 - construction, entretien et fonctionnement d’équipements culturels et sportifs d’intérêt communautaire,
 - construction, entretien et fonctionnement d’équipements culturels et sportifs d’intérêt communautaire et participation à l’accueil des événements culturels à rayonnement communautaire,
 - construction, entretien et fonctionnement d’équipements de l’enseignement préélémentaire et élémentaire : exercice de la compétence scolaire (fonctionnement et investissement),
 - action sociale d’intérêt communautaire,
 - participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes,
 - assainissement non collectif (SPANC),
 - programmation et promotion culturelle communautaire et participation à l’accueil des événements culturels à rayonnement communautaire,
 - insertion par l’emploi, cotisations aux Missions Locales et associations d’insertion,
 - soutien technique et administratif ponctuel aux communes membres,
 - petite enfance : construction, entretien, fonctionnement d’équipements d’accueil et gestion du service.



Ramassage des biodéchets



Accueil périscolaire



Usine d’embouteillage La Source de Velleminfroy



Mini-bus de la CCTV

Benjamin GONZALES
Président
Maire
SAULX



Bernard GAUDINET
Vice-président
Maire
LIÉVANS



Hervé EPLE
Vice-président
Maire
QUERS



Eric FRECHIN
Vice-président
Maire
BOUHANS-LES-LURE



Cyrille FROIDEVAUX
Conseiller délégué
Maire
GENEVREY

Les
élus



Bernard JAMEY
Maire
ABELCOURT



Jean-Marie BRINGOUT
Maire
ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITH.



Véronique GRANDJEAN-AMBERT
Maire
AILLONCOURT



Patrice COLNEY
Maire
AUTREY-LÈS-CERRE



Arnaud CHOLLEY
Maire
BETONCOURT-LÈS-BROTTE



Luc GONDELBERG
Maire
BOREY



Jean-Pierre GASNET
Maire
CALMOUTIER



Christelle HENRY
Adjointe
CERRE-LÈS-NOROY



Michèle JACQUES
Maire
CHATENEY



Victor COULIN
Maire
CHATENOIS



Antoine TRUSSARDI
Maire
CITERS



Hervé CHAMAGNE
Adjoint
CITERS



Gérard DEVOILLE
Adjoint
CITERS



Sylvie PHILIPPE
Adjointe
CITERS



Patrick GOUX
Maire
COLOMBE-LÈS-VESOUL



Marie-Alyette JACQUES
Adjointe
COLOMBE-LÈS-VESOUL



Nicolas PAILLOTET
Maire
COLOMBOTTE



Jean-Louis CHOBARD
Maire
CREVENEY



François-Régis GRANDVOINET
Maire
DAMBENOÎT-LÈS-COLOMBE



Denis CLEAU
Maire
DAMPVALLEY-LÈS-COLOMBE



Laurent TARD
Maire
EHUNS



Raymond BILQUEZ
Maire
FRANCHEVELLE



Francis BARASSI-ZAMOCHNIKOFF
Adjoint
FRANCHEVELLE



Francis THOMAS
Maire
LA CREUSE



David BALAUD
Maire
LANTENOT



Gérard PERSONENI
Maire
LINEXERT



Edith LUCIEN
Maire
MAILLERON-COURT-CHARETTE



Laurence COURTOY
Maire
MEURCOURT



Michaël MUHLEMATTER
Maire
MOLLANS



Benoît PETON
Maire
MONTJUSTIN-ET-VELOTTE



Jean DESMARTIN
Maire
NOROY-LE-BOURG



Reynald GUYOT
Adjoint
NOROY-LE-BOURG



Jean-Noël DEVILLERS
Maire
POMOY



René ROBERT
Maire
RIGNOVELLE



Pierre DUCHANOIS
Maire
SAINTE-MARIE-EN-CHAUX



Sophie TARAN
Adjointe
SAULX



Christophe ROSSÉ
Adjoint
SAULX



Véronique LOUIS
Conseillère
SAULX



Marie-Pierre DUPRÉ
Maire
SERVIGNEY



Romain WICKY
Maire
VALLEROIS-LE-BOIS



Claude THIEDEY
Maire
VELLEMINFROY



Gérard COULIN
Maire
VELORCEY



Hervé LE CAIN
Maire
LA VILLEDIEU-EN-FONT.



Jean DROUHARD
Maire
VILLERS-LE-SEC



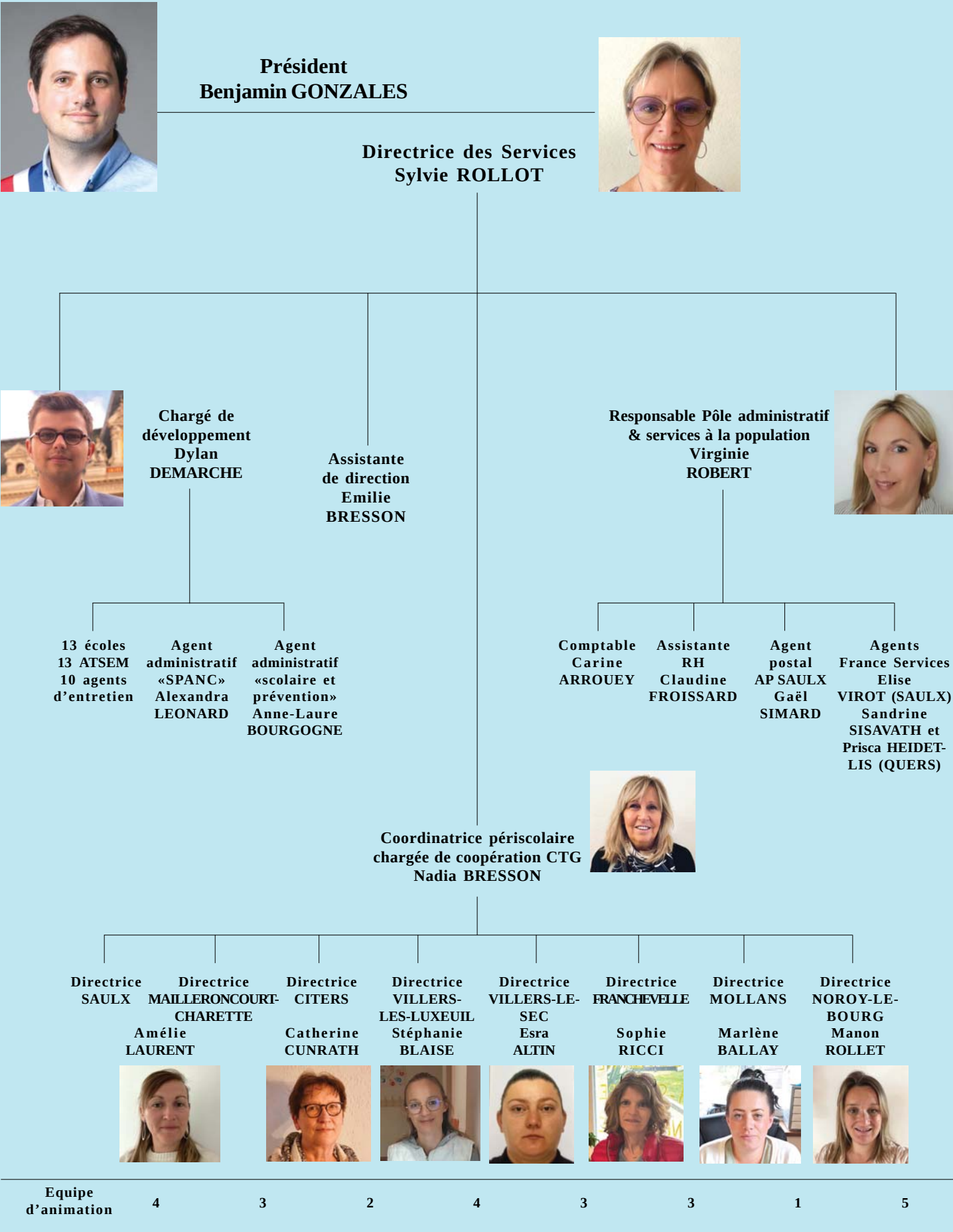
Régis BOILLOT
Adjoint
VILLERS-LE-SEC



Christophe VALOT
Maire
VILLERS-LES-LUXEUIL



Jean-Luc VEILLON
Maire
VISONCOURT



Réseau Initiative Haute-Saône

Initiative Haute-Saône fait partie du Réseau Initiative France, premier réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise. Comptant 207 associations réparties en France, 1 100 salariés et 23 000 bénévoles, le réseau a soutenu financièrement près de 25 000 entrepreneurs en 2024. Basée à Vesoul, comptant deux salariés et 70 bénévoles, Initiative Haute-Saône a soutenu financièrement en 2024 la création ou reprise de 69 entreprises sur le territoire français par l'octroi de prêts d'honneur. 964 500 € de prêts d'honneur octroyés aux entrepreneurs sont venus consolider plus de 7 millions d'euros de prêts bancaires. Ces entreprises ont créé ou sauvé plus de 175 emplois. Le taux de pérennité des entreprises soutenues est de 96 % à trois ans. Les prêts d'honneur à taux 0 sont délivrés en complément d'un prêt bancaire. Initiative Haute-Saône finance pratiquement tous les secteurs d'activité et tous les statuts. Les prêts d'honneur sont plafonnés à 18 000 € pour



les créations et 30 000 € pour les reprises ou développement d'activité et sont cumulables avec d'autres aides. Le partenariat entre la Communauté de Communes du Triangle Vert et Initiative Haute-Saône participe pleinement au soutien et au développement économique local. De 2020 à fin 2024, le montant total des prêts d'honneur accordés localement s'est élevé à 166 000 €, venant conforter plus de 861 000 € de prêts bancaires. Quatorze entreprises, pour 28 emplois, ont été créées ou sauvées. Initiative Haute-Saône essaie de mettre à l'honneur tous les entrepreneurs accompagnés en leur proposant de

participer à des concours, de développer leur réseau lors de ses événements. Le groupe de parrains soutient des entrepreneurs au démarrage (jusqu'aux 3 ans). L'ensemble de l'équipe de salariés, bénévoles et partenaires, dont la CCTV, est engagé pour participer au développement économique de la Haute-Saône. Si vous avez un projet en cours de montage ou si votre entreprise a démarré depuis moins de cinq ans, vous pouvez contacter le réseau.

Plus d'infos sur contact@initiativehautesaone.fr

L'aide à l'immobilier d'entreprise

Depuis 2019, la Communauté de Communes du Triangle Vert s'est engagée dans le développement économique de son territoire, en partenariat avec la Région de Bourgogne-Franche-Comté et le Département de Haute-Saône en ce qui concerne l'octroi des aides et en collaboration avec les acteurs économiques comme Initiative 70, Action 70 et BGE Franche-Comté. Ces dernières accompagnent les futurs entrepreneurs dans leur création d'entreprise, depuis l'étude du projet, les possibilités de financements jusqu'à sa finalisation. Ainsi, entre 2020 et 2024, 6 entreprises ont pu bénéficier de l'aide à l'immobilier d'entreprise pour une somme totale de 60 558 €.

Aide à la rénovation énergétique

En 2022, le Département, qui attribuait l'aide « Habiter Mieux Sérénité » pour des travaux de rénovation énergétique, a souhaité contractualiser avec les EPCI volontaires afin d'accompagner les ménages modestes dans leur programme de rénovation énergétique globale. La prime devenue « MaPrimRenov' » était conditionnée à la participation des EPCI afin qu'ils s'engagent à minima à parité avec le Département pour financer le reste à charge du diagnostic et/ou des travaux. Par conséquent, le Conseil Communautaire a validé la mise en œuvre de ce nouveau dispositif et décidé d'accorder dans ce cadre une aide aux travaux de 500 € aux propriétaires occupants bénéficiant du programme. Entre 2023 et 2024, au sein de la CCTV, onze particuliers ont pu bénéficier de cette aide.



Élaboration du PLU intercommunal

Votre Communauté de Communes a décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Triangle Vert, sur les 42 communes qui la composent.

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal définit le projet global d'urbanisme et d'aménagement du territoire concerné, notamment les zones constructibles et les espaces à protéger de l'urbanisation. Il fixe les règles générales d'occupation et d'utilisation des sols.

Pour la CCTV, il sera l'outil qui servira à délivrer les autorisations de construire et d'aménager. Il sera consultable par tous, notamment en cas de projet : le plan de zonage représentera différentes zones et secteurs, régis par un règlement et d'éventuelles Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ces documents indiqueront ce que l'on peut faire, où le faire et comment le faire.

Au final, le dossier complet du PLUi comprendra les pièces suivantes :

- un rapport de présentation exposant le diagnostic et exprimant les choix d'urbanisme,
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- un règlement écrit et un plan de zonage,
- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- des annexes.

CHIFFRES

42 communes

370,40 km²

11 180 habitants

3 PLU

6 cartes communales

33 communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU)

Le PLUi de la Communauté de Communes du Triangle Vert

Sur le territoire de la Communauté de Communes, trois communes disposent actuellement d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme). Six communes disposent d'une carte communale, un document d'urbanisme simplifié qui permet de définir un périmètre dans lequel toutes les constructions sont autorisées. En dehors, elles ne sont pas possibles.

Les 33 autres communes ne disposent pas de document d'urbanisme spécifique à l'échelon communal et doivent respecter la législation nationale appelée Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Les Plans d'Occupation des Sols (POS) que vous avez peut-être eu l'occasion de consulter sont caducs depuis la loi NOTRe de 2019.

A l'issue de la procédure d'élaboration du PLUi, les 42 communes de la CCTV auront un seul document d'urbanisme.

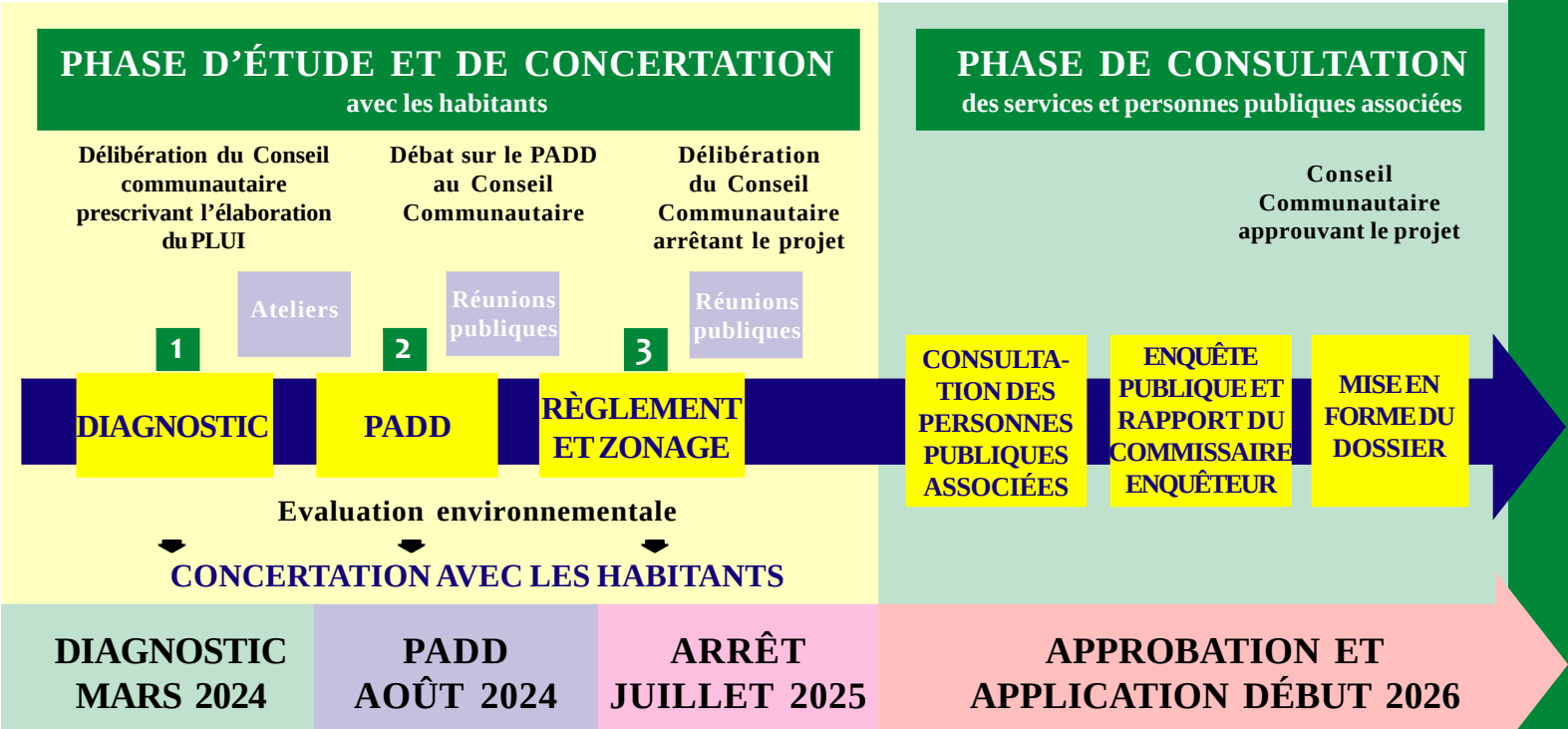
L'objectif principal du PLUi est d'instituer un cadre homogène de règles d'urbanisme sur le territoire intercommunal, tout en tenant compte des spécificités de chaque commune.

Un cadre supracommunal

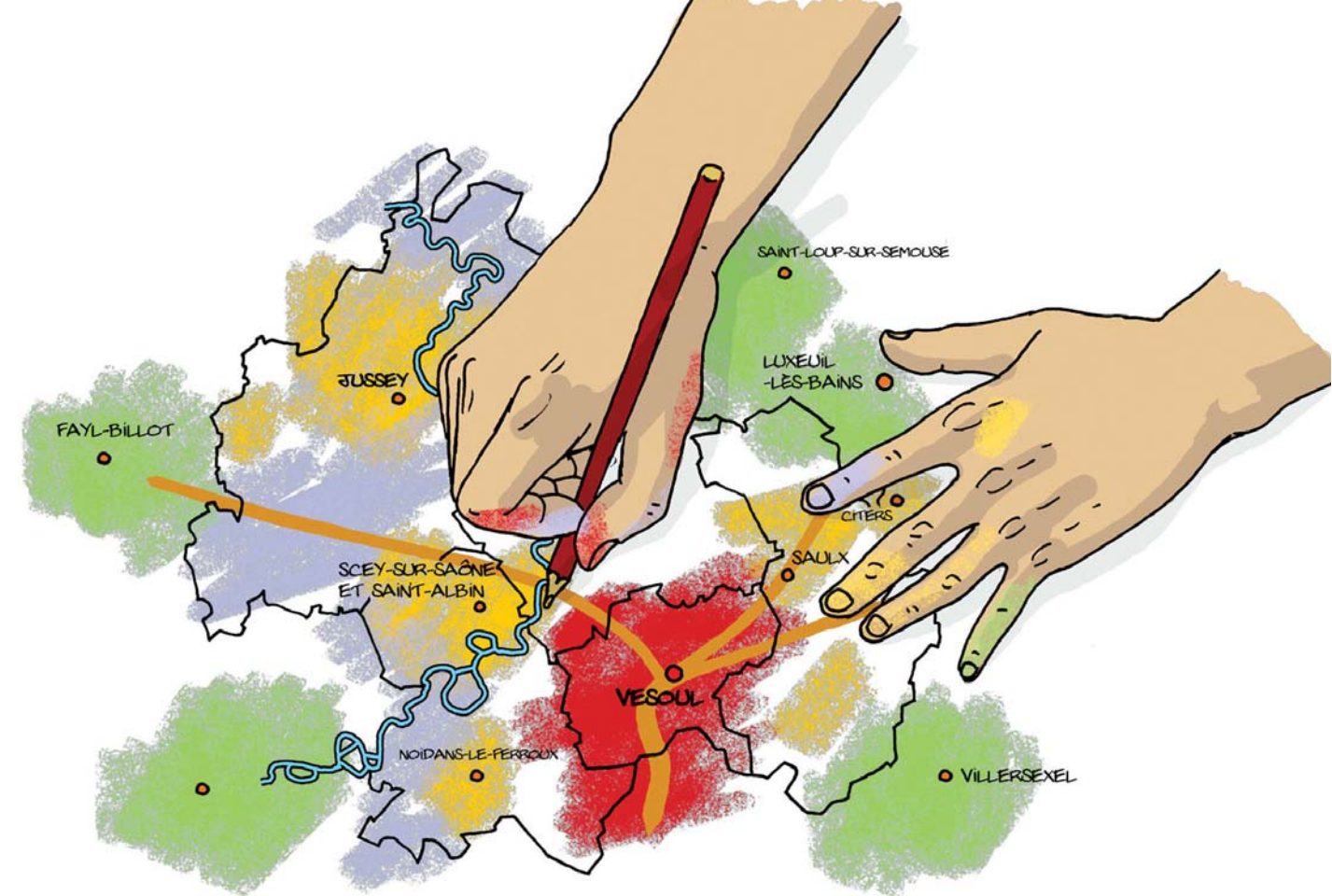
Toutes les orientations du PLUi ne sont pas décidées par la Communauté de Communes. Le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) et le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), notamment, fixent des limites à l'urbanisation.

Avancement de la procédure

- délibération du 5 mai 2022 actualisant celle du 15 octobre 2015 et confirmant le souhait d'élaborer le PLUi,
- démarrage des travaux à l'automne 2022,
- élaboration du diagnostic et préparation des orientations du projet communautaire,
- débat sur les orientations du Plan d'Aménagement et du Développement Durable en août 2023,
- arrêt du PLUi le 3 juillet 2025,
- consultation pour avis des Conseils municipaux et personnes publiques associées en cours.



De multiples missions pour le Pays de Vesoul - Val de Saône



Le Pays Vesoul-Val de Saône est un espace de projet, composé de 176 communes fédérées en cinq intercommunalités :

- Communauté d'Agglomération de Vesoul,
- Communauté de Communes du Triangle Vert,
- Communauté de communes des Combes,
- Communauté de communes des Hauts du Val de Saône,
- Communauté de communes des Terres de Saône.

Il a pour objet de contribuer au développement et à l'aménagement durable et équilibré d'un territoire de 74 200 habitants. Le Pays mène une animation territoriale concertée et dynamique auprès des acteurs locaux, publics et privés : programme de fonds européens LEADER, Plan climat, Contrat local de santé,... urbanisme durable avec un SCoT en cours d'élaboration et un service d'instruction du droit des sols.

L'équipe est composée de huit agents.

FOCUS sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui dessine les grandes orientations d'aménagement du territoire à l'horizon 2040.

Élaboré en concertation avec les acteurs locaux, dont la Communauté de Communes du Triangle Vert, ce document de planification répond à une question essentielle : comment développer et aménager demain le Pays ?

Le SCoT fixe des objectifs pour :

- maîtriser l'urbanisation et savoir où construire,
- préserver l'environnement et les paysages,
- développer les mobilités et l'économie locale,
- améliorer le cadre de vie des habitants.

Engagé dans une transition écologique et solidaire, il permet d'établir un projet de territoire qui guide les politiques publiques pour un développement équilibré et durable.

La mise en œuvre de la stratégie définie par le SCoT repose sur la déclinaison concrète de ses objectifs à travers les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités qui composent le territoire.

Ainsi, le PLUi de la Communauté de Communes du Triangle Vert a pour obligation d'intégrer et traduire localement les dispositions fixées par le SCoT.



Aire de covoiturage à Quers



L'aire de covoiturage, terminée en juillet 2025

Le covoiturage s'est imposé comme un moyen économique et écologique de se déplacer ! L'essor du covoiturage est de plus en plus visible et adopté. La Communauté de Communes du Triangle Vert se devait de mettre à disposition un équipement de ce type sur son territoire. Le projet s'est porté sur la commune de Quers, sur une parcelle cédée par la commune de Quers à la CCTV, seul site validé par le schéma départemental. L'emplacement de l'aire est proche de l'échangeur entre la 2 X 2 voies RD64 avec sorties dans les deux sens de circulation, Lure et Luxeuil-les-Bains. Cet échangeur dessert Quers, Citeaux, Dambenoît-les-Colombe, Francheville, Bouhans-lès-Lure et Adolans-et-le-Val-de-Bithaine. Ainsi, les automobilistes provenant de Citeaux et de Dambenoît-lès-Colombe viennent prendre cet échangeur pour se diriger vers Lure et l'aire urbaine.

Le département de la Haute-Saône offre un habitat globalement dispersé, d'où un certain éloignement entre le domicile et le lieu de travail. Peu desservis par les transports en commun, les habitants ont souvent recours à la voiture individuelle pour se déplacer. En optant pour le covoiturage grâce à l'aire réalisée, les usagers feront ainsi des économies de carburant... en adoptant un geste écologique !

Les travaux ont commencé au printemps 2025 : sous la maîtrise du bureau d'études ECA (Etudes Conseils Aménagements) de Lure, les entreprises Surleau et Bonnefoy ont réalisé les ouvrages.

L'aire de covoiturage est aujourd'hui terminée, elle possède douze places de stationnement dont deux places équipées de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Plan de financement du projet			62.230 €
Europe (programme LEADER)	Région	autofinancement	
34 849 €	8 712 €	18 669 €	
56 %	14%	30 %	
			



Parcours sport-santé à Châtenois

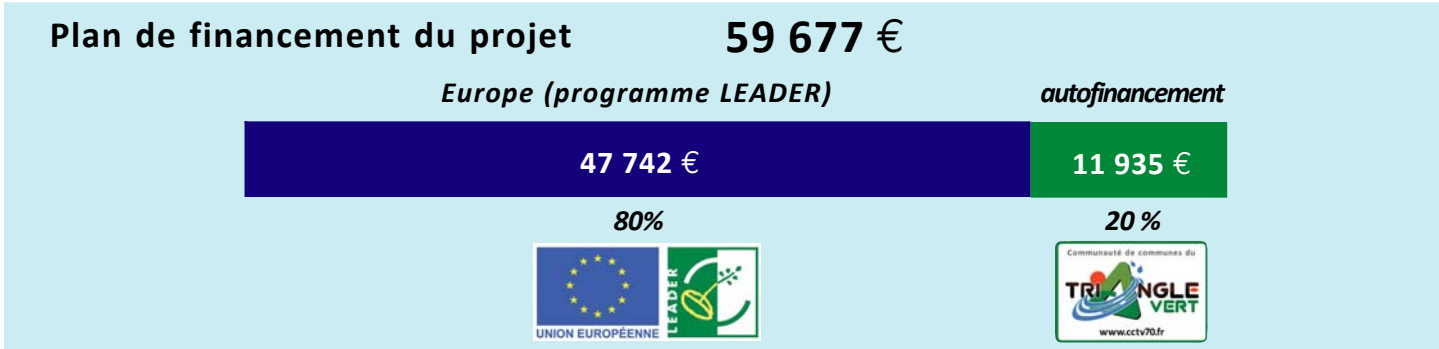
La Communauté de Communes a réalisé un parcours sport-santé en forêt de Châtenois. Ce projet a pour vocation d’encourager à la pratique sportive d’une manière ludique. Ce parcours, unique au sein de notre territoire, représente une véritable alternative de loisirs pour petits et grands.

Le parcours sera ponctué de divers agrès : parcours de sauts, traversée suspendue, escalier de suspension, échasses, haies à sauter, échelle horizontale, slalom, barres de traction et poutre d’étirements.

Des tables et des bancs ont également été installés afin de permettre aux familles de pique-niquer directement sur le site.

La forêt communale offre un cadre boisé et ombragé idéal pour la pratique d’une activité de sport-santé dans un esprit familial et décontracté.

L’installation d’une signalétique a été prévue dans les communes voisines de Châtenois pour en favoriser l’accès et la découverte.



SICTOM du Val de Saône

Le SICTOM du Val de Saône est un établissement public en charge de la collecte des déchets. Il dessert plus de 85 000 habitants répartis sur 265 communes et sept intercommunalités de communes.

Dans le cadre de l’exercice de cette compétence, le SICTOM effectue plusieurs missions :

- La communication, la sensibilisation et la prévention : sensibilisation aux bons gestes de tri auprès de tous les publics.
- La collecte et le traitement des déchets : gestion du contrat de collecte des ordures ménagères, collecte du tri sélectif en régie, collecte des biodéchets en régie, réhabilitation et post exploitation du Centre d’enfouissement technique.
- La gestion du fichiers des redevables et la facturation : gestion pour le compte des adhérents du fichier des redevables et édition des factures de redevance incitative.

Contact : 03.84.78.09.52 - e-mail : info@sictomvds.com



SPANC

Le Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public local qui a pour mission de contrôler les installations d’assainissement sur le territoire d’une commune ou d’un groupement de communes. L’assainissement non collectif concerne les habitations qui ne sont pas raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées.

Rôles et missions du SPANC :

- **Contrôle des installations :** le SPANC vérifie la conformité des installations d’assainissement non collectif lors de leur création ou réhabilitation. Il effectue des contrôles périodiques pour s’assurer du bon fonctionnement et de l’entretien des installations existantes.
- **Conseil et accompagnement :** le SPANC fournit des informations et des conseils aux particuliers sur les bonnes pratiques d’entretien et de gestion de leur installation d’assainissement non collectif. Il peut également proposer des solutions techniques adaptées aux spécificités locales.
- **Sensibilisation :** le SPANC mène des actions de sensibilisation pour informer les usagers sur l’importance de l’assainissement non collectif et les obligations légales qui y sont associées.

Obligations des propriétaires : Les propriétaires d’habitations équipées d’un système d’assainissement non collectif ont plusieurs obligations. **Déclaration :** ils doivent

déclarer leur installation au SPANC.

Contrôle : ils doivent permettre au SPANC d’effectuer les contrôles périodiques. **Entretien :** ils doivent entretenir régulièrement leur installation pour garantir son bon fonctionnement et éviter les risques de pollution.

Financement et coûts : les coûts liés aux contrôles et aux éventuels travaux de mise en conformité sont à la charge des propriétaires. Cependant, des aides financières peuvent être disponibles auprès des collectivités locales ou de l’Agence de l’Eau pour aider à financer les travaux de réhabilitation.

Importance de l’assainissement non collectif : l’assainissement non collectif joue un rôle crucial dans la protection de l’environnement et de la santé publique. Une installation bien conçue et bien entretenue permet de traiter efficacement les eaux usées et de prévenir les risques de pollution des sols et des nappes phréatiques.

Conclusion : le SPANC est un acteur clé dans la gestion de l’assainissement non collectif. Il assure un suivi régulier des installations et accompagne les particuliers dans leurs démarches pour garantir un assainissement efficace et respectueux de l’environnement.

Contact : spanc@cctv70.fr

3 bassins versants, 2 syndicats

La Communauté de Communes du Triangle Vert est répartie sur trois sous bassins versants, le Durgeon pour la partie ouest, la Lanterne pour la partie nord et l’Ognon pour la partie est.

La CCTV est adhérente des deux syndicats qui ont pour mission de coordonner et de réaliser des actions en faveur de la protection des milieux aquatiques et humides au sein de leur territoire.

Depuis 2018, ces syndicats détiennent la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui leur a été transmise par la CCTV. Ces deux syndicats sont le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Lanterne (SMBVL), créé en février 2024, et le Syndicat de la Vallée de l’Ognon (SVO).

Concert privé



En mars, une centaine d’élèves ont été invités par la CCTV au spectacle présenté par l’Orchestre Victor Hugo de Besançon à Luxeuil-les-Bains. Ce conte musical, joué par vingt musiciens, a échanté les jeunes auditeurs. L’histoire évoquait «le jour des morts» au Mexique, une journée au cours de laquelle on les célèbre. L’orchestre a invité le public à vivre cette célébration grâce aux musiques joyeuses et exotiques des compositeurs Silvestre Revueltas et Arturo Marquez.

Colomb’in Rock

La CCTV soutient depuis plusieurs années le Colomb’in Rock festival qui, depuis sa naissance en 2011, a connu un succès croissant. Organisé par le Cercle d’Animation et de Loisirs de Colombe-lès-Vesoul, ce festival a rassemblé 18 000 spectateurs en 2023 et 2024. Chaque année, et avec l’aide ses partenaires dont la Communauté de Communes du Triangle Vert, le spectacle est gratuit. Au mois d’août 2025, l’un des plus grands festivals tributes de France s’est déroulé pour la première fois sur trois jours (au lieu de deux).

Les Estivales de Saône

Porté par l’association «Au coin de l’Oreille», Echo System propose chaque été son festival itinérant Les Estivales de Saône, avec des concerts dans les villages ainsi que des stages et des ateliers autour de la pratique musicale. Créé en 1997, le festival est devenu au fil des années un événement incontournable de l’été en Haute-Saône. Une nouvelle édition a eu lieu entre le 7 juillet et le 1^{er} août 2025, avec le soutien financier de la CCTV, dont un concert à Liévans le 14 juillet.

Bibliothèques

Sur le territoire de la CCTV, différentes bibliothèques municipales et associatives permettent aux habitants et aux écoliers de découvrir la culture. Elles sont au nombre de cinq : Borey, Colombe-lès-Vesoul, Quers, Saulx et Villers-le-Sec. La CCTV les soutient chaque année par une subvention pour l’achat de nouveaux ouvrages.

Soutien aux associations



La CCTV apporte aux associations un soutien financier et logistique

La Communauté de Communes du Triangle Vert réaffirme son engagement envers les associations du territoire et met en place plusieurs dispositifs pour les accompagner dans leurs actions par un soutien financier et matériel. En effet, la CCTV apporte un soutien financier significatif aux associations avec des subventions annuelles comprises entre 35 000 et 40 000 € auxquels s’ajoutent des participations spécifiques pour les programmes culturels en lien avec la DRAC ou Culture 70 et les Estivales de Saône pour un montant d’environ 20 000 €. Ces subventions permettent aux associations de mener à bien leurs projets et événements. En plus du soutien financier, la CCTV met à disposition des associations du territoire du matériel essentiel, notamment un minibus pour faciliter leurs déplacements, un chapiteau-buvette, des tables et des bancs de brasserie, un parasol chauffant, des mange-debout, des barnums, des gradins pour l’organisation de leurs manifestations. En échange de ce soutien, les associations s’engagent à faire connaître et renforcer la visibilité de la CCTV en apposant des banderoles lors de leurs événements.

Comtoise Radio

En mai, Comtoise Radio (107.1 FM) a organisé une soirée de remerciements avec l’ensemble de ses partenaires, dont la CCTV. Au cours de cette soirée, le président Benjamin Gonzales a délivré le message suivant : «Dans un monde où l’information circule à une vitesse fulgurante, il est essentiel de revenir à nos racines, à nos territoires. Une radio locale est bien plus qu’un simple moyen de communication ; c’est un véritable lien entre les habitants, un espace d’échange et de partage. Elle permet de mettre en avant nos artistes locaux, de promouvoir nos événements et de renforcer le tissu social qui nous unit. En soutenant cette initiative, nous investissons tous dans notre culture, notre identité et notre avenir. Ensemble, faisons entendre notre voix et soutenons la création de cette radio qui, j’en suis convaincu, deviendra un pilier de notre communauté. Merci de votre engagement pour faire de ce projet une réalité»

La CCTV soutient Comtoise Radio depuis ses débuts en 2023 : elle a accordé une subvention de 3 000 € pour la création puis un abonnement annuel de 2 000 € pour diffuser des informations sur les événements du territoire.



Le Président Benjamin Gonzales et Carlotta Pernod, chargée d’action culturelle au Théâtre Edwige Feuillère



Vue aérienne de la scène

Bal communautaire : une première réussie

Pour la première fois, la Communauté de Communes du Triangle Vert a organisé un bal communautaire les 23 et 24 mai sur la place de l’église de Saulx. Cet événement a été mis en place en partenariat avec le Théâtre Edwige Feuillère, dans le cadre de la convention territoriale de développement culturel avec la DRAC.

Un nombreux public a assisté aux différentes animations prévues durant les deux jours : spectacles, musiques, danses, exposition de photos, boum familiale, avec en prime un stand de restauration tenu par le comité des fêtes.

Le premier soir, les élèves du pôle éducatif de Villers-lès-Luxeuil ont ouvert le bal, suivis des formidables danseurs de la compagnie «Pyramid». Le lendemain, la grande scène a accueilli les prestations d’enfants des périscolaires de Villers-le-Sec, Noroy-le-Bourg et Saulx pour la danse du village. Accompagnés d’artistes professionnels, les enfants ont présenté leurs joyeuses chorégraphies. La journée s’est conclue par la grande boum familiale, animée par la compagnie «Fléchir le vide». Un vrai bal du samedi soir pour petits et grands auquel ont également participé les résidents de l’EHPAD !



Les spectacles ont comblé le public

Un retour en 2026 !
Vous pouvez déjà réserver les dates des 12 et 13 juin 2026 : la deuxième édition du bal communautaire est d’ores et déjà sur les rails, elle aura lieu à Francheville.



Les animations se sont multipliées sur la scène durant les deux jours



Création de trois micro-crèches

En 2022, la CCTV a engagé une étude de faisabilité pour la création de micro-crèches. L'enjeu principal de cette opération consistait à offrir un service essentiel sur son territoire. En effet, la diminution du nombre d'assistantes maternelles impliquait de répondre différemment au besoin de garde pour la petite enfance et de trouver un mode de garde complémentaire.

L'implantation de cinq micro-crèches a donc été validée sur Saulx, Villers-lès-Luxeuil, Citers, Francheville et Noroy-le-Bourg avec, dans une première phase : les micro-crèches de Saulx, Citers et Villers-lès-Luxeuil. Après un temps de fonctionnement, une seconde phase sera envisagée.

Aujourd'hui, les travaux de ces trois micro-crèches sont engagés :

- à **Saulx**, la commune a cédé à la CCTV l'ancien couvent situé 2 rue de la Charrière, les travaux de réhabilitation sont en cours.
- à **Citiers**, l'implantation du bâtiment se situe à côté de la salle multisports et les travaux de construction ont démarré en avril dernier.
- à **Villers-lès-Luxeuil**, la structure se situe devant le pôle éducatif des Courlis et les travaux, réalisés par les mêmes entreprises que la micro-crèche de Citers, ont démarré avec quelques semaines de décalage. Ces structures accueilleront chacune 12 enfants (+ 2 places d'urgence), elles devraient ouvrir en septembre 2026.



La construction en cours à Villers-lès-Luxeuil

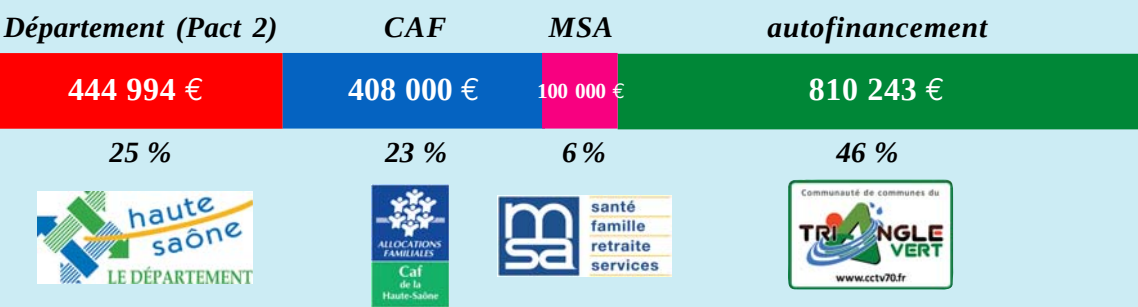


Le chantier a démarré à Citers

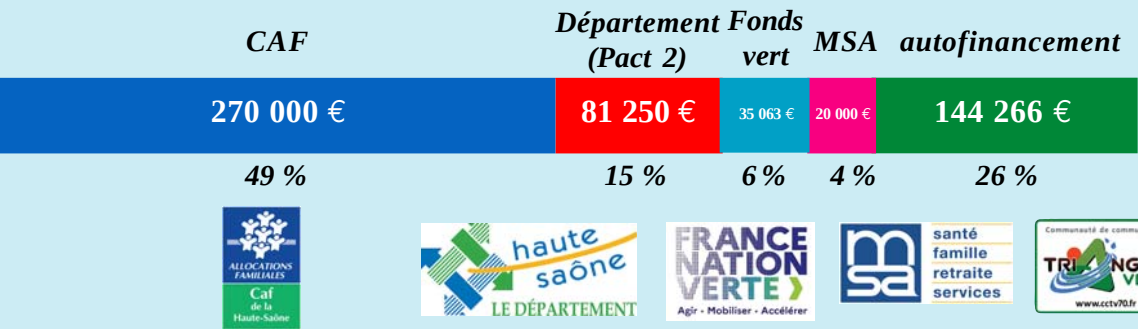


Le bâtiment de la future micro-crèche de Saulx

Plan de financement des micro-crèches de Citers et Villers-lès-Luxeuil 1 763 237 €



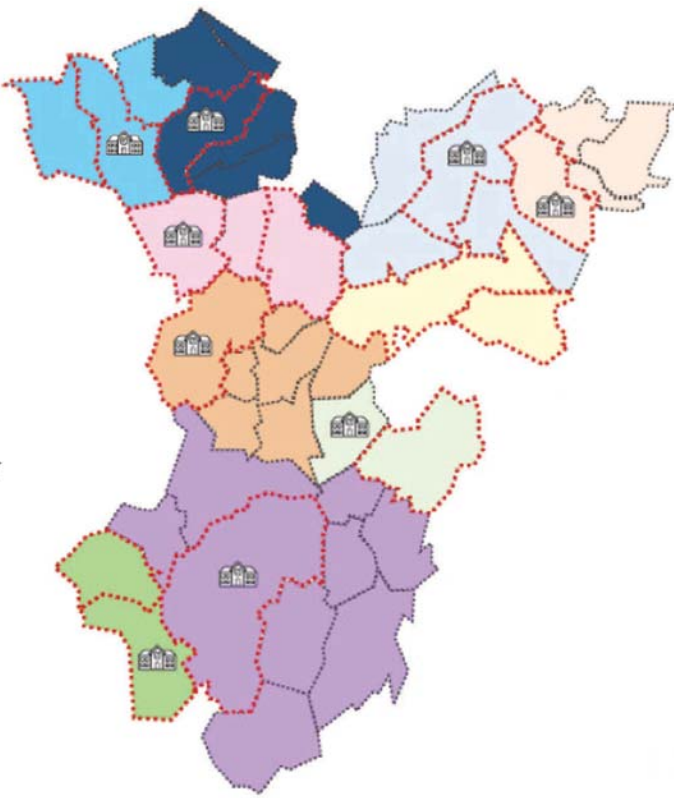
Plan de financement de la micro-crèche de Saulx 550 579 €



Compétence scolaire

Le scolaire sur le territoire de la CCTV à ce jour :

- SIVU des 7 villages (3 communes hors CCTV)
- Pôle scolaire Citers
- Ecoles Adelans, Bouhans
- Ecoles Mollans, Pomoy
- Ecoles Genevrey, Mailleroncourt, Servigney
- Pôle scolaire Saulx
- Ecoles Meurcourt, La Villedieu-en-Fontenette, Velorcey
- Ecoles Colombe-lès-Vesoul, Villers-le-Sec
- Pôle scolaire Villers-lès-Luxeuil
- Pôle scolaire Noroy-le-Nourg
- Communes accueillant une école
- Activités sites périscolaires et extrascolaires



En juillet 2022, la Communauté de Commune du Triangle Vert a engagé une réflexion en vue d'un possible transfert de la compétence scolaire.

Cette étude a permis un état des lieux complet de l'exercice de la compétence scolaire pour réfléchir à sa gestion à l'échelle du territoire communautaire.

Lors de sa réunion du 4 juillet 2024, le Conseil Communautaire a décidé la poursuite de la démarche en actant la volonté de la Communauté de Communes de procéder au transfert de la compétence scolaire à la fin de cette étude.

Par délibération du 3 octobre 2024, les élus de la Communauté de Communes du Triangle Vert ont voté le transfert de cette compétence pour l'unifier sur l'ensemble du territoire.

En conséquence, les statuts ont été modifiés par arrêté préfectoral du 28 février 2025 et le transfert de la « compétence scolaire » (fonctionnement et investissement) des communes à la Communauté de Communes du Triangle Vert, a pris effet au 1^{er} avril 2025.

Le pôle éducatif des Petits Princes (école de Francheville) ne fait pas partie du transfert puisqu'il est composé de plusieurs communes de différentes Communautés de Communes.

De ce fait, le personnel, scolaire est devenu personnel communautaire.

Sont concernés par ce transfert :

1- Les pôles scolaires de **CITERS, NOROY-LE-BOURG, SAULX, VILLERS-LÈS-LUXEUIL.**

De ce fait, les syndicats de gestion de ces pôles, syndicat du Rombau, de Champfleurey, Entre Colombine et Durgeon et les Courlis ont été dissous et la gestion de ces pôles est désormais assurée par la Communauté de Communes.

2- Les écoles communales de :
- **ADELANS-ET-VAL-DE-BITHAINE,**
- **BOUHANS-LÈS-LURE,**
- **COLOMBE-LÈS-VESOUL,**
- **VILLERS-LE-SEC,**
- **MAILLERONCOURT-CHARETTE,**
- **MEURCOURT,**
- **LA-VILLEDIEU-EN-FONTENETTE,**
- **VELORCEY,**
- **MOLLANS,**
- **ARPENANS.**

Service enfance jeunesse



La Communauté de Communes gère en régie 8 centres périscolaires, 4 ouverts les mercredis et 5 centres de loisirs. Des activités diverses et variées sont proposées aux enfants tout au long de l'année et sur tous les accueils, des spectacles, des mises en valeur du travail des enfants, des découvertes, des sensibilisations, de la musique, des ateliers culinaires, la création d'un journal, des projets jardin....

Au programme également : continuité des goûters locaux, de la semaine de la parentalité en octobre de chaque année, du sport dans tous les périscolaires avec la participation

de Fabien et Valentin de l'association Jeunesse, deux mercredis initiation pêche, projets intergénérationnels avec les EHPAD de Saulx et de Luxeuil-les-Bains, rencontres inter-centres facilité par l'utilisation d'un mini-bus intercommunautaire,...

Chaque année a lieu une rencontre inter-centres au cours du mois de juillet sur une thématique différente (les Olympiades en 2024). Cette journée regroupe tous les centres de loisirs de la Communauté de Communes pour une rencontre sportive, 130 enfants présents avec leurs animateurs, des parents, des élus,...

Ouverture des sites

OUVERTURES	CITERS	FRANCHEVELLE	MAILLERONCOURT-CHARETTE	MOLLANS	NOROY-LE-BOURG	SAULX	VILLERS LES LUXEUIL	VILLERS LE SEC
PERISCOLAIRE	X	X	X	X	X	X	X	X
MERCREDI	X				X	X	X	
PETITES VACANCES	X				X	X	X	
GRANDES VACANCES JUILLET		X			X	X	X	X
GRANDES VACANCES AOUT	X				X	X	X	

Quelques chiffres sur 2024

55 975 repas servis -
178 000 heures réalisées
tous accueils confondus - 37
animateurs au service des
enfants dont 7 directrices -
692 familles concernées

Nouveautés

- **Nouveau périscolaire uniquement les midis à MEURCOURT**
Pour répondre à la demande des familles au RPI du Meurcourt/La-Villedieu-en-Fontenette/ Velorcey, les enfants de ce RPI seront accueillis pour le repas du midi à compter de la rentrée 2025 à la salle polyvalente de MEURCOURT. Ce périscolaire sera rattaché au périscolaire de Villers-les-Luxeuil, les dossiers et les inscriptions devront se faire directement sur ce site par mail pour les premières inscriptions.
- **Ouverture d'une semaine supplémentaire au centre de loisirs de Villers-les-Luxeuil**
La commission Jeunesse a décidé l'ouverture de la deuxième semaine des petites vacances sur le centre de loisirs de Villers-les-Luxeuil à compter des vacances de la Toussaint 2025.
- **Suppression des régies de recettes sur tous les centres au 1^{er} septembre 2025**
Les factures seront transmises de manière dématérialisée à la comptabilité qui se chargera de les transmettre par le biais de titres à la trésorerie. Les familles devront s'acquitter de leurs factures à la trésorerie de Luxeuil-les-Bains via les modes de paiement autorisés.
- **Augmentation des tarifs des périscolaires et des centres de loisirs au 1^{er} septembre 2025**
Le conseil communautaire a révisé les tarifs des temps périscolaires et extrascolaire lors de sa séance du 4 juin 2025. Ces nouveaux tarifs sont disponibles sur le site de la CCTV.
- **La Convention Territoriale Globale signée avec la CAF**
La CTG se termine au 31 décembre 2025. C'est une démarche initiée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône pour co-construire un projet social à l'échelle du territoire sur une durée de 5 ans. La Communauté de Communes et la Caisse

d'Allocations Familiales engagent un travail partenarial pour mieux répondre à vos problématiques quotidiennes. Un questionnaire sera à votre disposition dès septembre 2025, dématérialisé sur le site de la CCTV et en papier dans vos mairies. Il permettra de mieux comprendre vos besoins et de les prendre en compte lors de la réalisation et des choix de la CTG.

- **Le RPE - Relais Petite Enfance**
A compter du 1^{er} janvier 2026, le RPE est repris en gestion autonome, mettant fin à la mutualisation avec la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et la Communauté de Communes des Milles Etangs. Cette reprise nécessitera l'élaboration d'un contrat de projet CAF. Un animateur RPE est en cours de recrutement.

Nous souhaitons rassurer les assistantes maternelles : les temps d'accueil et d'information pour les familles en recherche d'un mode de garde et les accompagnements, ainsi que les temps d'animation pour les enfants et des temps de formations pour les assistantes maternelles seront évidemment maintenus voir renforcés sur notre territoire.

- **CLUBADOS**
4 sessions organisées chaque année à destination des 10-17 ans sur le territoire via l'association Animation Jeunesse avec laquelle la CCTV a signé une convention de partenariat. Très peu d'ados présents lors de ses séances. Nous ne sommes qu'au tout début de ces sessions, il faut du temps pour que les ados franchissent le pas vers ce nouveau dispositif.

Si besoin de renseignements : contacter Fabien ou Valentin au 06 03 24 28 52 ou 06 81 84 63 22



Les Olympiades inter-centres 2024



Sortie récréative



Animation sophrologie



Première neige



Journée des Droits de l'enfant



La danse du village au bal communautaire



Initiation à la musique



Initiation à la pêche



Sortie nature



Sortie pédagogique



Atelier cuisine



Sensibilisation au handicap

Informations pratiques

Centre de loisirs et périscolaire de CITERS
Rue du Rombeau 70300 CITERS
Tél. 03 84 94 79 51
periscolaire.citers@cctv70.fr

Centre de loisirs et périscolaire de FRANCHEVELLE
Rue du Marquis de Mailly 70200 FRANCHEVELLE
Tél. 03 39 37 00 72
periscolaire.franchevelle@cctv70.fr

Périscolaire de MAILLERONCOURT-CHARETTE
En Mairie 5 Grande Rue 70240 MAILLERONCOURT-CHARETTE
Tél. 03 84 95 84 28
periscolaire.mailleroncourt@cctv70.fr

Centre de loisirs et périscolaire de NOROY-LE-BOURG
Route de Cerre-les-Noroy 70000 NOROY-LE-BOURG
Tél. 03 84 76 07 85
periscolaire.noroy@cctv70.fr

Périscolaire de MEURCOURT
Salle polyvalente 70300 MEURCOURT
Rattaché au centre de loisirs de VILLERS-LES-LUXEUIL
Tél. 07 86 57 86 00
periscolaire.villers@cctv70.fr

Périscolaire de MOLLANS
En Mairie - 2 route d'Arpenans 70240 MOLLANS
Tél. 03 39 28 01 51
periscolaire.mollans@cctv70.fr

Centre de loisirs et périscolaire de SAULX
25 Grande Rue 70240 SAULX
Tél. 06 31 46 82 89
periscolaire.saulx@cctv70.fr

Centre de loisirs et périscolaire de VILLERS-LE-SEC
Rue des Ecoles 70000 VILLERS-LE-SEC
Tél. 03 39 28 01 09
periscolaire.villerslesec@cctv70.fr

Centre de loisirs et périscolaire de VILLERS-LES-LUXEUIL
Route d'Ehuns 70300 VILLERS-LES-LUXEUIL
Tél. 07 86 57 86 00
periscolaire.villers@cctv70.fr

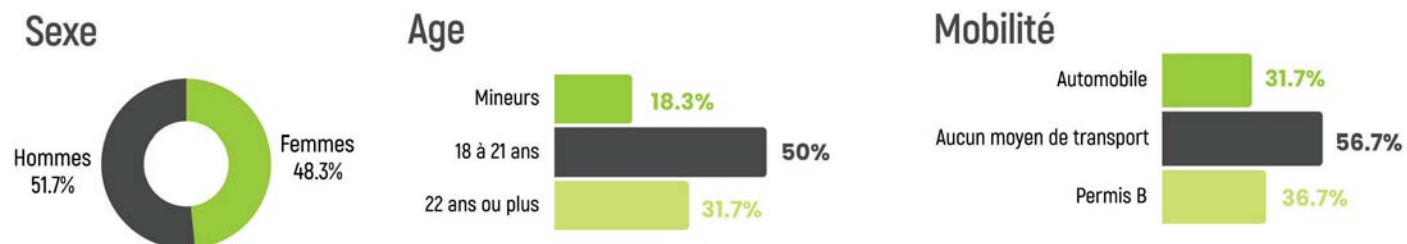
Une Mission Locale c'est quoi ?

Les Missions Locales, créées en 1982, poursuivent un objectif : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et l'autonomie. Elles ont une mission de service public dédiée aux jeunes.

Pour y parvenir, elles s'occupent également de formation, logement, santé, accès aux droits. Une mission confiée par l'Etat et les collectivités locales.

Les Missions Locales sont des associations présidées par les élus locaux. Une Mission locale est donc une association financée par des fonds publics qui accompagne les jeunes en les aidant à surmonter toutes les difficultés qui font obstacle à leur insertion sociale et professionnelle.

La Milo en quelques chiffres en 2024 sur la Communauté de Communes du Triangle Vert



Mission#Emploi à Saulx

La Mission Locale de Lure, Luxeuil-les-Bains et Champagney s'est associée à la Mission Locale de Vesoul pour créer un événement marquant : leur tout premier Forum Mission#Emploi commun qui a eu lieu le mercredi 22 novembre 2023 à Saulx. Une initiative conjointe qui a connu un vif succès.

Cette action a également été rendue possible grâce à la participation de la Communauté de Communes du Triangle Vert et la Mairie de Saulx. Ce forum a réuni pas moins de 200 participants venant de Saulx, Vesoul, Lure et Luxeuil.

Les 32 stands, animés par des entreprises locales, des partenaires, et des agences d'intérim, ont offert une multitude de possibilités professionnelles à explorer. Pour faciliter la venue des participants, deux bus gratuits ont été mis à disposition, ajoutant une touche de praticité à cet événement.

Les résultats positifs se font déjà ressentir avec des contrats en cours de signature, démontrant ainsi l'impact réel de cette rencontre sur le marché de l'emploi local.



France Services : vos démarches

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des espaces France Services ont ouvert sur le territoire français depuis 2020. Pour simplifier le quotidien des usagers, ces guichets permettent, sur un même site, l'accès à plusieurs administrations.

Le réseau des structures labellisées «France Services» se compose de 2 800 guichets uniques de proximité présents sur l'ensemble du territoire et regroupant sur leurs sites plusieurs administrations. Santé, famille, retraite, droit, logement, impôts, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : les conseillers France Services vous accueillent et vous accompagnent dans vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique. Cet accompagnement humain et personnalisé est financé par la CCTV et il est totalement gratuit pour l'utilisateur. L'objectif est de proposer une offre élargie de services au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour quelles services ?

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi. Les espaces France Services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien.

Dans chaque structure, il est possible de solliciter les services de l'Etat ou de partenaires de l'Etat : la Direction Générale des Finances Publiques, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, la Poste, France Travail, la Caisse d'allocations familiales (CAF), l'assurance maladie (CPAM), l'assurance retraite (CARSAT), la mutualité sociale agricole (MSA).

Au-delà de ce socle de services de l'Etat, la Communauté de Communes développe de nouveaux partenariats pour enrichir régulièrement l'offre de services : CIDFF, Dispositif d'Appui à la Coordination, Relais Petite Enfance, Mission Locale, Centre Information Jeunesse, conciliateur de justice, Conseil départemental d'accès au droit.



Bureau France Services de Saulx

Pour quelles démarches ?

Les agents France Services sont formés pour apporter des réponses adaptées. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations dans le champ des services cités ci-dessus :

- Une **information de premier niveau** (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration des revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des pièces d'identité, du permis de conduire et de la carte grise,...).
- Un **accompagnement au numérique** pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'adresse mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs,...).
- Une **aide aux démarches en ligne** (navigation sur les sites, simulation d'allocations, documents en ligne,...).
- Des **prestations de conseils pour la résolution des cas complexes** en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

De plus, **France Services met gratuitement à disposition les outils nécessaires à vos démarches**, ordinateurs, téléphone, photocopieur, scanner.

- **France Services Saulx, 27 Grande-Rue.**

- **France Services Quers, 1 bis rue de l'Eglise.**

Téléphone : 03.84.95.89.90.

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Service postal à proximité

Pour un service mieux adapté, plus proche et plus disponible, une agence postale intercommunale a été installée au rez-de-chaussée de la mairie de Saulx. De nombreux services postaux sont possibles dans cette agence de proximité qui est aussi un relais colis (UPS, DHL, Chronopost,...)

Agence postale intercommunale, 27 Grande-Rue à Saulx.
Téléphone : 03.84.95.89.90.

Ouverture du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.



L'agence postale intercommunale de Saulx



Ouverte en 2012, la Maison de Santé de Saulx est un pôle de soins innovant. Cet établissement moderne vise à offrir des soins de qualité à la population locale. Ce pôle de santé pluridisciplinaire regroupe divers professionnels de santé pour assurer une prise en charge globale et coordonnée des patients : trois médecins généralistes, un ostéopathe, quatre masseurs-kinésithérapeutes, un pédicure-podologue, un psychologue et trois infirmier(ères). Cette diversité de compétences permet de répondre à un large éventail de besoins médicaux et paramédicaux, tout en favorisant une collaboration étroite entre les différents professionnels. Les patients bénéficient de services de qualité, avec des

Maison de Santé



équipements modernes et des protocoles de soins à jour. Les professionnels mettent un point d'honneur à offrir des consultations accessibles et personnalisées, assurant aussi bien la prévention que le suivi des patients. L'un des objectifs principaux de la Maison de Santé est de faciliter l'accès aux soins pour tous. Située au centre de la commune de Saulx, elle est dotée d'un vaste parking, à proximité directe de la pharmacie. Avec ses services de qualité et son engagement envers la santé publique, elle joue un rôle clé dans le paysage sanitaire de la région.

Un projet d'extension

Dès novembre 2025, la Maison de Santé va connaître une période de travaux : une extension va être réalisée pour agrandir le cabinet des masseurs-kinésithérapeutes, un peu à l'étroit. Ce projet a été motivé par le nombre croissant de patients, mais aussi afin d'agrandir la piscine de soins. La Maison de Santé ne sera pas fermée pendant les travaux. Pour accéder à ce nouvel espace, dès décembre 2026, les usagers continueront à emprunter l'entrée principale actuelle. Ils trouveront ensuite un secteur complètement dévolu aux masseurs-kinésithérapeutes, avec une salle d'attente privative.

Plan de financement prévisionnel du projet 1 009 340 €

État (DETR)	Région (Territoire en action)	Département (Pact 2)	autofinancement
381 416 €	125 000 €	302 802 €	200 122 €
38 %	12 %	30 %	20 %



Douze professionnels en place

- Médecins généralistes :**
Dr Marie-Anne Dubois-Bouverot, Dr Caroline Talon-Mougouin, Dr Lise Toinard.
- Ostéopathe :**
Benjamin Gonzales.
- Masseurs-kinésithérapeutes - activité physique adaptée :**
Alin et Liliana Balhuc, Manon Franchequin.
- Pédicure-podologue :**
Cécile Breniaux.
- Psychologue :**
Elise Bazin.
- Infirmiers :**
Pascale Azouz, Lucie Beuvelet, Franck Girard-Claudon.



Le bus «Écouter voir» à domicile

«Écouter Voir» est une unité mobile qui circule dans le département, c'est la seule enseigne d'optique et d'audition à but non lucratif portée par La Mutualité Française. Grâce à un véhicule aménagé et doté de matériel haute technologie, des professionnels se déplacent au plus près de la population pour assurer les mêmes offres, les mêmes services et les mêmes garanties qu'en magasin. Les services proposés sont notamment l'évaluation de la vue et de l'audition, les entretiens de première nécessité et le suivi des personnes rencontrées. *Le bus «Écouter Voir» est présent devant la Mairie de Saulx un mercredi par mois, rendez-vous préalable à fixer auprès de France Services.*

Dispositif E-Boo

La Communauté de Communes du Triangle Vert a investi dans l'organisation d'une «ligne de vie» pour tous les habitants du territoire avec le dispositif d'aide aux secours baptisé «E-Boo». Il s'agit de permettre le transport hélicoptéré de personnes en situation d'urgence vitale et de réduire ainsi le délai d'accès aux soins d'urgence en lien avec les équipes du SMUR. Cette commande connectée (Système E-Boo HIS) fait bénéficier le médecin régulateur du SAMU d'un gain de temps essentiel en lui permettant de recourir facilement aux secours hélicoptérés. Ce dispositif favorise la rapidité d'intervention pour l'hélicoptère du SAMU (ou de la gendarmerie) et une indépendance totale permettant à l'équipe du SAMU, ou au pilote de l'hélicoptère, d'éclairer les zones d'atterrissages (les stades équipés d'un éclairage adapté et piloté). Le pilote reçoit également une information sur le vent en direction et en intensité afin de préparer son approche. En outre, l'équipage peut avoir une vision préalable de



Le dispositif E-Boo permet une rapide intervention des secours

l'aire d'atterrissage (occupation du terrain de sport) et de la météo locale (ciel clair, pluie ou neige, brouillard). Sous réserve que les éclairages soient en led, l'éclairage peut être éteint en attendant l'arrivée de l'ambulance, ce qui favorise également les économies d'électricité.

La CCTV a fait installer quatre accès sur les communes d'Adelans-et-le-Val-de-Bithaine, Colombe-les-Vesoul, Francheville et Genevrey et pour un coût total de 25 620 €.

Quatre Centres de Première Intervention

Au nombre de quatre sur le territoire de la CCTV, les Centres de Première Intervention sont des centres de proximité. Chaque centre intervient sur le territoire de sa commune et des communes voisines par voie de convention avec le SDIS obtenant ainsi des délais d'intervention les plus raccourcis possibles, dans l'intérêt des habitants. Rapidement sur les lieux, les sapeurs-pompiers volontaires de ces centres prennent les premières mesures dans l'attente de moyens complémentaires du corps départemental. Leur rôle est central dans l'organisation opérationnelle des sapeurs-pompiers de la Haute-Saône.

- Il s'agit de :**
- **CPI de Saulx :** e-mail cpi.saulx70@gmail.com, chef de corps sergent Clémence Bey.
 - **CPI des 5 Villages** (Ailloncourt, Citers, Francheville, Quers, Dambenoît-lès-Colombe) : e-mail cpi.descinqvillages@gmail.com, chef de corps lieutenant Martial Schad.
 - **CPI de Borey :** e-mail mairie.borey@wanadoo.fr, chef de corps : lieutenant Samuel Delcey.
 - **CPI Des Grands Bois** (Autrey-lès-Cerre, Cerre-lès-Noroy, Noroy-le-Bourg et Liévans) : e-mail cpi.lesgrandsbois@outlook.fr, chef de corps : sergent-chef Paul Baguet.
- La CCTV a décidé d'acquérir un pèse poteau afin de pouvoir accompagner les communes et les sapeurs-pompiers dans le contrôle des bouches incendie, des débits et des pressions des poteaux.

Devenir sapeur-pompier



Le centre de première intervention de Saulx est le premier maillon de la chaîne des secours, défendant la commune ainsi que douze autres villages voisins, soit une population totale de 3 500 habitants. Dans ce secteur rural, le centre de Saulx tient un rôle primordial dans la prise en charge des urgences vitales. Les habitants qui se sont engagés dans ce centre de proximité interviennent en moyenne une centaine de fois chaque année.

Votre engagement compte... pour la vie de votre village et de vos concitoyens ! **Alors n'hésitez-plus, rejoignez les sapeurs-pompiers volontaires !** Contacter la Mairie de Saulx ou compléter le formulaire en ligne et saisissant le lien suivant : www.sdis70.fr/devenez-sapeur-pompier-volontaire.htm

Découverte d'un territoire authentique



L'équipe dirigeante de l'Office de Tourisme de Luxeuil-les-Bains - Vosges du Sud : Sébastien Cornu (directeur) et Laurence Mire (directrice-adjointe)

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et la loi NOTRe, la compétence tourisme intitulée « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », est devenue une compétence à part entière et obligatoire des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

Pour gérer cette nouvelle compétence, la Communauté de Communes du Triangle Vert a fait le choix de s'appuyer sur l'Office de Tourisme Luxeuil-les-Bains - Vosges du Sud, au même titre que les Communautés de Communes du Pays de Luxeuil et de la Haute-Comté. L'Office de Tourisme est donc aujourd'hui un Office de Tourisme supracommunautaire composé de 95 communes.

Plus précisément, les missions du bloc de compétence « tourisme » correspondent aux missions obligatoires d'un office de tourisme inscrites au Code du Tourisme, à savoir :

- La promotion de la destination.
- L'accueil et l'information des visiteurs.
- La coordination des acteurs locaux du tourisme.

La promotion de la destination se traduit chaque année par différentes actions menées par l'Office de Tourisme, notamment le magnifique site web de l'Office de Tourisme (<https://www.luxeuil-vosges-sud.fr/>), les réseaux sociaux, par

des actions de presse, l'impression de nombreuses éditions de qualité, des publiereportages dans les magazines, etc. A travers ces actions, l'Office de Tourisme valorise l'ensemble de l'offre touristique du Triangle Vert : hébergements, restaurants et producteurs, sites patrimoniaux, sites de loisirs et activités de nature, manifestations, etc.

L'accueil et l'information sont effectués principalement au siège de Luxeuil-les-Bains, physiquement, mais aussi par téléphone et par mail. Des boîtes à docs ont été installées également sur l'ensemble de la destination, dont trois sur la Communauté de Communes du Triangle Vert.

En matière de coordination des acteurs touristiques locaux, plusieurs élus et acteurs socioprofessionnels du Triangle Vert siègent régulièrement au Comité de Direction de l'Office de Tourisme. Par ailleurs, l'Office de Tourisme organise chaque année ses «Rencontres du Tourisme», journée pour laquelle l'ensemble des acteurs touristiques de la destination sont conviés.

Au cœur de la Haute-Saône, le territoire du Triangle Vert, destination nature par excellence, se révèle aux amateurs d'authenticité.

L'Office de Tourisme est à votre disposition pour tous conseils, excursions, idées de séjours.

Des «cartes du coin» sont également disponibles à Luxeuil-les-Bains et au siège de la Communauté de Communes du Triangle Vert à Saulx.

**Office du Tourisme de Luxeuil-les-Bains - Vosges du Sud
30 Rue Victor Genoux, 70300 Luxeuil-les-Bains**

Téléphone : 03 84 40 06 41 - Site internet : www.luxeuil-vosges-sud.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.



Usine d'embouteillage de l'eau de VELLEMINFROY



Golf des Vosges du Sud à GENEVREY



Lavoir à VISONCOURT

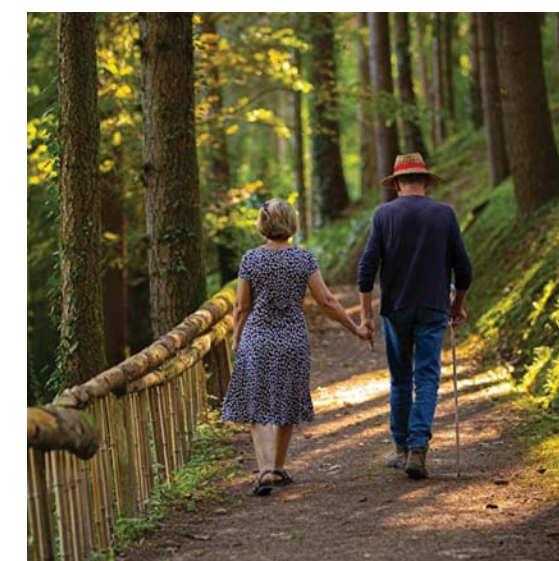
La CCTV contribue annuellement à l'Office du Tourisme de Luxeuil-les-Bains - Vosges du Sud à hauteur de 36 000 €



Château de VALLEROIS-LE-BOIS



Abbaye de Bithaine à ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE



Parc de la Cude à MAILLERONCOURT-CHARETTE

Coordonnées des communes de la Communauté de Communes du Triangle Vert

ABELCOURT
Maire : M. Bernard JAMEY
17 Grande Rue, 70300 ABELCOURT
Tél. 03.84.94.52.12 - mairie@abelcourt.fr
www.abelcourt.fr

ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE
Maire : M. Jean-Marie BRINGOUT
2 Rue du 17 Septembre 1944,
70200 ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE
Tél. 03.84.30.18.00 - mairie@adelans.fr

AILLONCOURT
Maire : Mme Véronique AMBERT-GRANDJEAN
9 Place de l’Église, 70300 AILLONCOURT
Tél. 03.84.94.70.29 - commune.ailloncourt@orange.fr

AUTREY-LÈS-CERRE
Maire : M. Patrice COLNEY
20 Grande Rue, 70110 AUTREY-LÈS-CERRE
Tél. 03.84.78.72.18 - mairie-autreylescerre@wanadoo.fr

BETONCOURT-LÈS-BROTTE
Maire : M. Arnaud CHOLLEY
1 Place de la Mairie, 70300 BETONCOURT-LÈS-BROTTE
Tél. 03.84.94.50.66
mairiebetoncourtlesbrotte@wanadoo.fr

BOREY
Maire : M. Luc GONDELBERG
1 Rue Saint-Martin, 70110 BOREY
Tél. 03.84.78.72.42 - mairie.borey@wanadoo.fr

BOUHANS-LÈS-LURE
Maire : M. Éric FRECHIN
6 Grande Rue, 70200 BOUHANS-LÈS-LURE
Tél. 03.84.30.10.03 - mairie.bouhansleslure@wanadoo.fr

CALMOUTIER
Maire : M. Jean-Pierre GASNET
10 Grande Rue, 70240 CALMOUTIER
Tél. 03.84.78.70.66 - mairie.calmoutier@orange.fr

CERRE-LÈS-NOROY
Maire : M. Gilbert HENRY
10 Bis Rue de la Mairie, 70000 CERRE-LES-NOROY
Tél. 03.84.78.72.83 - mairie.cerreslenoroy@wanadoo.fr

CHÂTENEY
Maire : Mme Michèle JACQUES
16 Rue des Fontaines, 70240 CHATENEY
Tél. 03.84.95.96.52 - mairie.chateney@orange.fr

CHÂTENOIS
Maire : M. Victor COULIN
4 Place de la Fontaine, 70240 CHÂTENOIS
Tél. 09.63.52.70.20 - mairie.chatenois0097@orange.fr

CITERS
Maire : M. Antoine TRUSSARDI
5 Rue de la Mairie, 70300 CITERS
Tél. 03.84.94.70.05 - mairie.citers@wanadoo.fr

COLOMBE-LÈS-VESOUL
Maire : M. Patrick GOUX
1 Rue de la Mairie, 70000 COLOMBE-LÈS-VESOUL
Tél. 09.61.24.66.69 - mairie@colombelesvesoul.fr

COLOMBOTTE
Maire : M. Nicolas PAILLOTET
6 Rue Haute, 70240 COLOMBOTTE
Tél. 03.84.78.76.48 - mairie.colombotte@wanadoo.fr

CREVENEY
Maire : M. Jean-Louis CHOBARD
1 Rue de la Corne, 70240 CREVENEY
Tél. 03.84.95.96.25 - mairie.creveney@orange.fr

DAMBENOÎT-LÈS-COLOMBE
Maire : M. François-Régis GRANDVOINET
1 Rue de Colombe, 70200 DAMBENOÎT-LÈS-COLOMBE
Tél. 03.84.94.74.95-mairiedambenoitlescolombe@wanadoo.fr
www.dambenoit.fr

DAMPVALLEY-LÈS-COLOMBE
Maire : M. Denis CLEAU
2 Rue des Canes, 70000 DAMPVALLEY-LÈS-COLOMBE
Tél. 03.84.78.75.55 - mairie.dlc@wanadoo.fr
www.dampvalley-les-colombe.fr

EHUNS
Maire : M. Laurent TARD
13 Rue de la Fontaine, 70300 EHUNS
Tél. 03.84.94.57.43 - mairie.ehuns@orange.fr

FRANCHEVELLE
Maire : M. Raymond BILQUEZ
1A Rue du Baron Bouvier, 70200 FRANCHEVELLE
Tél. 03.84.61.74.65 - mairie@franchevelle.fr
www.franchevelle.fr

GENEVREY
Maire : M. Cyrille FROIDEVAUX
9 Rue de Lavau, 70240 GENEVREY
Tél. 03.84.95.85.13 - mairiegenevrey70@orange.fr

LA CREUSE
Maire : M. Francis THOMAS
15 Rue des Trois Fontaines, 70240 LA CREUSE
Tél. 03.84.74.34.06 - mairielacreuse@orange.fr

LANTENOT
Maire : M. David BALAUD
2 Rue de la Lanterne, 70200 LANTENOT
Tél. 03.84.63.60.17
mairie@lantenot.fr ou contact@lantenot.fr

LA VILLEDIEU-EN-FONTENETTE
Maire : M. Hervé LE CAIN
2B Rue du Puits-de- Jacob, 70160 LA VILLEDIEU-EN-FONTENETTE
Tél. 03.84.68.90.87 - villedieuenfontenette@wanadoo.fr

LIÉVANS
Maire : M. Bernard GAUDINET
11 Rue de l’Église, 70240 LIÉVANS
Tél. 03.84.74.34.82 - mairie.lievans@wanadoo.fr

LINEXERT
Maire : M. Gérard PERSONENI
5 Route de Lure, 70200 LINEXERT
Tél. 03.84.63.60.66 - commune.de.linexert-70@orange.fr

MAILLERONCOURT-CHARETTE
Maire : Mme Edith LUCIEN
5 Rue de la Mairie, 70240 MAILLERONCOURT-CHARETTE
Tél. 03.84.95.88.09 - mairiedemailleroncourt@orange.fr

MEURCOURT
Maire : Mme Laurence COURTOY
41 Place de la Mairie, 70300 MEURCOURT
Tél. 03.84.68.92.41 - meurcourt.commune@free.fr

MOLLANS
Maire : M. Michaël MUHLEMATTER
2 Route d’Arpenans, 70240 MOLLANS
Tél. 03.84.74.31.75 - mairie.mollans@orange.fr

MONTJUSTIN-ET-VELOTTE
Maire : M. Benoît PETON
Place des Frères-Doillon, 70110 MONTJUSTIN-ET-VELOTTE
Tél. 03.84.78.75.44 - mmontjustin@wanadoo.fr

NOROY-LE-BOURG
Maire : M. Jean DESMARTIN
12 Grande Rue, 70000 NOROY-LE-BOURG
Tél. 03.84.78.71.15 - mairie-noroy-le-bourg@wanadoo.fr

POMOY
Maire : M. Jean-Noël DEVILLERS
13 Rue du Centre, 70240 POMOY
Tél. 03.84.74.32.22 - mairie.pomoy@wanadoo.fr
www.pomoy.fr

QUERS
Maire : M. Hervé EPLE
2 Rue de l’Église, 70200 QUERS
Tél. 03.84.94.71.09 - mairiequers@orange.fr
www.quers.fr

RIGNOVELLE
Maire : M. René ROBERT
3 Rue de Belmont, 70200 RIGNOVELLE
Tél. 03.84.94.33.83 - mairie.rignovelle@wanadoo.fr

SAINTE-MARIE-EN-CHAUX
Maire : M. Pierre DUCHANOIS
2 Grande Rue, 70300 SAINTE-MARIE-EN-CHAUX
Tél. 03.84.94.57.70 - mairie-ste-marie-en-chaux@wanadoo.fr

SAULX
Maire : M. Benjamin GONZALES
27 Grande Rue, 70240 SAULX
Tél. 03.84.95.86.75 - maire@saulx.fr
www.saulx.fr

SERVIGNEY
Maire : Mme Marie-Pierre DUPRE
1 Place de la Mairie, 70240 SERVIGNEY
Tél. 03.84.95.88.26 - mairieservigney70@orange.fr

VALLEROIS-LE-BOIS
Maire : M. Romain WICKY
18 Route de Baslières, 70000 VALLEROIS-LE-BOIS
Tél. 03.84.78.30.61 - mairie.valleroislebois@wanadoo.fr

VELLEMINFROY
Maire : M. Claude THIEDEY
4 Rue Saint-Didier, 70240 VELLEMINFROY
Tél. 03.84.74.30.13 - communedevelleminfroy@orange.fr

VELORCEY
Maire : M. Gérard COULIN
19 Grande Rue, 70300 VELORCEY
Tél. 03.84.68.90.20 - commune-de-velorcey@orange.fr

VILLERS-LE-SEC
Maire : M. Jean DROUHARD
3 Rue des Écoles, 70000 VILLERS-LE-SEC
Tél. 03.84.75.57.93 - mairie.villerslesec@orange.fr

VILLERS-LÈS-LUXEUIL
Maire : M. Christophe VALOT
1 Rue de la Maison Commune
70300 VILLERS-LÈS-LUXEUIL
Tél. 03.84.94.57.24 - mairie@villers-les-luxeuil.com
www.villers-les-luxeuil.com

VISONCOURT
Maire : M. Jean-Luc VEILLON
4 Rue des Prêtres, 70300 VISONCOURT
Tél. 03.84.94.97.69 - contact@mairievisoncourt.fr



Communauté de communes du

TRIANGLE VERT

www.cctv70.fr

